
Important

- Sauvegardez ce document sur votre ordinateur avant de le remplir à l'écran. Une fois le formulaire complété, imprimez-le, puis apposez la **date et votre signature**.
- Transmettre votre demande, par courriel (fichiers numérisés de format PDF ou JPG) à l'adresse suivante : admission@oppq.qc.ca ou par la poste à l'attention du Service de l'admission, à l'adresse fournie plus haut.

Mentorat d'intégration à l'exercice de la profession au Québec

Objectif du mentorat:

Permettre au stagiaire d'être guidé et encadré lors de la prestation des traitements de physiothérapie auprès de la clientèle, afin de favoriser son intégration à la profession.

Avant d'entreprendre le mentorat, le candidat doit être titulaire d'un **permis restrictif temporaire**. Ce permis lui donne les mêmes droits et privilèges qu'un permis régulier et restreint le titulaire à exercer la profession dans le milieu et sous la supervision du mentor approuvé par l'Ordre. Conséquemment, **il n'est pas permis au stagiaire de travailler comme physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique entre les périodes de mentorat**.

Engagement du mentor :

- Offrir l'encadrement nécessaire au stagiaire en lui servant de guide et de conseiller lors de sa pratique. Le stagiaire demeure responsable légalement de ses actes. Conséquemment, **le mentor ne doit pas contresigner les documents aux dossiers;**
- Informer l'OPPQ (dans un délai de deux jours ouvrables) de la présence de tout comportement ou acte dérogatoire à la profession effectué par le candidat, en rapport avec le code de déontologie, les standards de pratiques, les règlements et politiques de l'Ordre, et pouvant compromettre la protection du public;
- Prendre connaissance des attentes de l'Ordre dans la réalisation de sa tâche, remplir et retourner le **FORMULAIRE DE RÉTROACTION DU MENTORAT** aux périodes visées;
- Se rendre disponible pour répondre à toutes questions d'un personnel de l'Ordre concernant le déroulement du mentorat.

Initiales du mentor (Obligatoire)	
---	--

Exigences minimales pour agir à titre de mentor pour l'OPPQ :

- Être membre en règle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec;
- Posséder une expérience clinique d'au moins quatre ans à l'Ordre;
- Ne pas avoir fait l'objet de sanction du conseil de discipline ou du Tribunal des professions;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision en vertu de l'article 113 du Code des professions.
- Avoir une expérience pertinente dans le champ de pratique du stagiaire;
- Ne pas faire l'objet d'une enquête en cours par le bureau du syndic;
- Ne pas avoir de processus d'inspection professionnelle en cours;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une obligation (formation, mentorat, autres) imposée par le CA ou ayant été complétée dans un délai inférieur à 5 ans
- Ne pas avoir fait l'objet d'une limitation d'exercice imposée par le CA ou ayant été levée dans un délai inférieur à 5 ans.

Considérations finales

Prenez note que le mentor ne recevra aucun honoraire compensatoire de la part de l'Ordre pour le suivi du stagiaire. Par ailleurs, Il n'est pas interdit de rémunérer le stagiaire lors de son mentorat. Dans cette éventualité, les deux parties devront s'entendre.

L'Ordre se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande d'engagement qui lui est soumise.

Pour tout questionnement, n'hésitez pas à communiquer par courriel à l'Ordre à Uriel Pierre, secrétaire adjoint à l'admission de l'OPPQ upierre@oppq.qc.ca , 514 351 2770, poste 245.

<p>Initiales du mentor (Obligatoire)</p>	
---	--

Données sur le mentorat

Type de milieu et clientèle :	
Champs de pratique :	
Date de début:	
Date de fin:	
Fréquence ex.: (5x / semaine) :	

Données sur le mentoré

Nom en caractères gras / signature :		
Numéro matricule OPPQ :		
Téléphone :		
Courriel :		

Données sur le mentor

Nom en caractères gras / signature :		
Numéro de membre OPPQ :		
Adresse professionnelle :		
Téléphone :		
Courriel :		

Signature du représentant de l'OPPQ:	
Titre :	
En date du :	

Initiales du mentor (Obligatoire)	
--	--